



© Raw Pixel

ACCUEIL DU PUBLIC ET ANIMATION

Recommandations pour la rentrée pendant la pandémie covid-19 - Phase 3

LE BIBLIOPÔLE
Mise à jour du 21 septembre 2020

I. LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Figurant au décret du 10 juillet tel que modifié au 7 septembre 2020, ces obligations ont une force réglementaire et leur respect s'impose donc dans toutes les bibliothèques.

- Respect des gestes barrières dont le lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la bibliothèque (gel hydro-alcoolique ou savon/eau).
- Distanciation physique : 1 m entre chaque personne. La capacité d'accueil de la bibliothèque reste définie ainsi : 4m² par personne sur la surface résiduelle de la bibliothèque (surface totale de la bibliothèque moins la surface occupée par le mobilier).
- Port du masque pour **toute personne à partir de 11 ans**. Pour les intervenants (artistes, auteurs, bibliothécaires, etc.), on pourra privilégier un masque inclusif ou masque de protection à fenêtre.

Port du masque non-obligatoire pour les intervenants et distanciation non-obligatoire pour les participants, uniquement dans certains espaces classés L :

- Les auditoriums, salles de conférences, salles de réunions
- Les salles multimédia
- Les salles de projection et de spectacles
- Les salles polyvalentes

II. LES RECOMMANDATIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES



Ces recommandations ont été élaborées à partir des préconisations de l'interprofession. Elles ne s'imposent pas, réglementairement, aux bibliothèques mais constituent un cadre sécurisé pour ouvrir la bibliothèque et accueillir de nouveau des animations et des classes. Il est recommandé de s'en inspirer pour encadrer et partager avec l'administration, les élus de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, les principes de fonctionnement de la bibliothèque.

IMPORTANT !

Gardez contact et échangez avec vos interlocuteurs :

- Les élus et la direction de votre collectivité qui sont responsables et décisionnaires pour tout ce qui concerne l'ouverture et l'accueil de la bibliothèque.
- Vos usagers que vous devez informer sur tous les éléments liés à leur venue dans la bibliothèque (horaires, accès aux services, etc) ; utilisez un maximum de moyens de communication : annonce et information directe, affichage, communiqué de presse, bulletin municipal, site internet, newsletter, réseaux sociaux...
- Vos partenaires habituels : écoles, accueil périscolaires et de loisirs, associations, etc.

Dans le contexte sanitaire incertain que nous vivons actuellement, il est important, malgré des injonctions parfois contradictoires, de laisser une place nécessaire au « droit à l'expérimentation ». C'est en s'inscrivant dans cette démarche de reprise de l'ensemble de ses services que la bibliothèque pourra retrouver progressivement sa fonction de « lieu de vie » qui lui fait tant défaut suite au déconfinement.



Mise en quarantaine de tous les documents en retour de prêt :

- 1 jour sans désinfection pour les documents en papier ou en carton
- 3 jours sans désinfection pour les documents en plastique.

Les animations et l'accueil de classes :

Avant :

- **Définissez le nombre de personnes** que votre structure est en capacité d'accueillir. Il est recommandé de mettre en place des inscriptions pour les animations tout public afin d'anticiper la jauge maximale définie.
- **Mettez en place les espaces** : marquages au sol, places assises éloignées les unes des autres, mis à disposition de gel hydro-alcoolique ; **organisez la circulation du public** de façon à ce que les usagers ne soient pas amenés à se croiser dans des espaces étroits.
- **Évitez les animations impliquant des déplacements** (escape game, rallye lecture, etc.)
- **Pour le public scolaire** :
 - N'accueillez qu'une seule classe à la fois et espacez au maximum chaque accueil dans une journée.
 - Privilégiez, si possible, l'accueil par demi-groupes si l'espace total de la bibliothèque est limité ; vous pouvez accueillir un demi-groupe après l'autre ou les installer dans deux espaces séparés.
 - Donnez la préférence aux groupes scolaires travaillant sur un projet bien défini plutôt que les accueils libres, dédiés à des opérations de prêt/retour.



Pendant :

- Demandez à chaque personne de **conserver sa place** tout au long de l'animation.
- Il convient d'**éviter la manipulation** d'un trop grand nombre d'objets/documents.
- **Pour le public scolaire** (niveau élémentaire), il est à noter que le Ministère de l'Éducation Nationale autorise la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, etc.). Des livres et autres matériels peuvent donc circuler entre élèves d'une même classe si le nettoyage et la quarantaine sont appliqués.

Après :

- **Placez en quarantaine ou désinfectez** le matériel utilisé et les documents non-empruntés qui ont été manipulés.
- **Aérez la bibliothèque et désinfectez** tables, chaises et autres surfaces, entre deux groupes et avant la réouverture au public.

Délocalisation des activités en-dehors de la bibliothèque :

Deux possibilités s'offrent à vous si les contraintes sont trop importantes pour aménager les espaces en vue d'une animation :

- En intérieur dans une salle à proximité, école, crèche, etc. Il faudra alors suivre le protocole sanitaire et les mesures prises par le lieu accueillant, en y intégrant les dispositions propres aux activités proposées par les bibliothécaires.
- En extérieur, selon les conditions météorologiques, vous pourrez vous installer sur le parvis de la bibliothèque, le patio, les espaces verts à proximité, etc.
- Les animations organisées en extérieur et rassemblant plus de 10 personnes sont soumises à une autorisation spéciale de la préfecture et doivent être déclarées au préalable.

Temps de convivialité :

Pour les animations incluant un temps de convivialité (vernissage, club de lecture, etc.), il est conseillé de mettre en place des espaces différenciés (autour de tables réparties à différents endroits) et d'assurer le service (pas de formule « buffet »).



Le matériel du BiblioPôle :

L'utilisation du matériel du BiblioPôle est à adapter selon le support et selon le programme d'animation que vous aurez prévu. En effet, certains supports posent moins d'interrogations puisqu'ils ne sont pas utilisés directement par le public. De plus, si votre programme d'animation prévoit une animation autour d'un outil, seulement toutes les 2 semaines ou une fois par mois, la situation est moins contraignante ; la mise en quarantaine est facilitée.

Tous nos matériels sont mis en quarantaine à leur retour, pour vous garantir une utilisation en toute sécurité.

Voici nos quelques recommandations par type d'outil, pour vous faciliter leur emploi :



- **Outils numériques** : désinfection des manettes ou tablettes après chaque utilisation ou 24h de quarantaine
- **Instruments de musique** : surtout pas de désinfection pour ne pas les abimer ; mise en quarantaine pendant 24h après utilisation et n'attribuez qu'un seul instrument par personne
- **Tapis/tabliers de lecture** : évitez la manipulation par les enfants ; 24h de quarantaine ; pas de désinfection
- **Kamishibais** : manipulation par le bibliothécaire, le bénévole ou l'intervenant
- **Jeux présents dans certains outils** : à n'utiliser qu'une fois par jour pour un seul groupe ; remise à disposition après 24h de quarantaine
- **Pour les livres couverts (plastique)** : 3 jours de quarantaine
- **Pour les livres cartonnés et les autres supports en carton/papier** : un jour de quarantaine

Document adapté de l'« Aide pour la reprise d'activité et la réouverture au public des bibliothèques territoriales » du Ministère de la Culture (mise à jour du 22 juin 2020), des recommandations des associations professionnelles (mises à jour le 21 septembre 2020) sur le site www.biblio-covid.fr, du « Mode d'emploi pour une réouverture en toute sécurité de la bibliothèque » de la Bibliothèque départementale de la Marne (mise à jour de septembre 2020), du document « Ré-accueillir les groupes et le public pour les activités et les animations proposées par la bibliothèque » de la Bibliothèque départementale de la Sarthe, et des recommandations de la Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique pour l'accueil des classes et des groupes et la reprise des animations à la bibliothèque (courriel du 2 septembre 2020).

Merci à tous pour le partage d'informations ! Les visuels sont extraits du site Raw Pixel.

En cas d'interrogation ou besoin de précision sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter le BiblioPôle et votre référent de secteur. Il vous conseillera au mieux afin de limiter les risques sanitaires pour vous et vos usagers.

Le BiblioPôle
ZI La Croix Cadeau
5, rue Paul Langevin
49240 AVRILLÉ
Tél. : 02 41 33 03 20

<https://bibliopole.maine-et-loire.fr>
accueil.bibliopole@maine-et-loire.fr